



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Poids lourds

Question écrite n° 8227

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme de lui indiquer quelle a été l'évolution entre 1988 et 1992 du nombre d'infractions constatées pour les poids lourds au titre des infractions suivantes : non-respect de l'intervalle de 50 mètres, surcharge du véhicule, non-respect du temps de repos, défaut de visite technique. Il souhaiterait également qu'il lui indique s'il envisage de prendre des mesures en la matière.

Texte de la réponse

Entre 1988 et 1992, les évolutions des nombres d'infractions constatées pour les poids lourds, concernant le non-respect de l'intervalle de 50 mètres, la surcharge du véhicule, le non-respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos), le défaut de visite technique, font l'objet des tableaux suivants :

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8227

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4112

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1811